



**COMMISSION AD HOC DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
SUR LE BUDGET 2010**

**Étude publique du budget 2010 et du PTI 2010-2012 de la Ville
(volet agglomération) et des budgets des sociétés paramunicipales**

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

**Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le mardi 26 janvier 2010**

Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux commissions et suivi
275, rue Notre-Dame Est - Bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone: 872-3770 Télécopieur: 872-5655

Président

M. Sammy Forcillo, FCA
Arrondissement de Ville-Marie

Vice-président

M. Bertrand A. Ward
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Membres

M. Laval Demers
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Andrée Hénault
Arrondissement d'Anjou

M. Gaëtan Primeau
Arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve

M. Edgar Rouleau
Ville de Dorval

M. Peter Trent
Ville de Westmount

Montréal, le 26 janvier 2010

Monsieur Claude Dauphin
Président du conseil d'agglomération
Hôtel de Ville de Montréal

Monsieur le Président,

Conformément au Règlement sur les commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la commission ad hoc du conseil d'agglomération sur le budget 2010, le rapport d'étude publique et les recommandations relatives aux prévisions budgétaires 2010 et au PTI 2010-2012 de la Ville (volet agglomération) et des budgets des sociétés paramunicipales.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Le secrétaire recherchiste,

Original signé
Sammy Forcillo, FCA

Original signé
Linda Lajeunesse

TABLE DES MATIÈRES

	Page
LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE.....	4
LE CONTENU DU RAPPORT	4
LES RECOMMANDATIONS	5
ANNEXE 1 : RAPPORTS MINORITAIRES.....	8
• M. Gaëtan Primeau	
• M. Peter Trent et M. Edgar Rouleau	

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

La commission ad hoc du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration a procédé à l'étude publique du budget 2010 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2010-2012 de la Ville de Montréal. Ainsi, la commission a passé en revue les prévisions budgétaires des services et sociétés paramunicipales de compétence mixte et des sociétés de compétence d'agglomération, soit la Société de transport de Montréal.

Dans le cadre des travaux préalables à la tenue de cette étude, un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, l'un anglophone et l'autre francophone, de même que sur le site Internet de la Ville. L'avis précisait les dates des séances de l'assemblée publique de la Commission ad hoc du conseil d'agglomération sur le budget 2010 ainsi que les modalités de participation du public. De plus, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des maires des villes liées ont également été invités à participer à l'assemblée.

Cette portion de l'étude publique a eu lieu les 15, 18 et 20 janvier 2010 à la salle du conseil municipal de la Ville. Le 22 janvier 2010, la commission a adopté ses recommandations.

Le vice-président du comité exécutif, responsable de l'administration générale, des finances, du développement durable, de l'environnement et des parcs, M. Alan DeSousa ainsi que le directeur général de la Ville et la directrice associée, M. Louis Roquet et Mme Rachel Laperrière, ont assisté à plusieurs assemblées de la Commission ad hoc du conseil d'agglomération sur le budget 2010 et le PTI 2010-2012.

Au cours de ces assemblées, la commission a entendu les présentations du directeur principal des finances et trésorier, M. Robert Lamontagne, ainsi que celles de tous les services et sociétés paramunicipales de compétence mixte et d'agglomération. Des périodes de questions et de commentaires réservées au public étaient prévues à chaque séance. De plus, des périodes réservées aux questions et aux commentaires des membres de la commission ont suivi les différentes présentations.

Le présent document peut être consulté à la Division du soutien aux commissions et suivi de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville de même que sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse ville.montreal.qc.ca/commissions. Pour informations: 514 872-3770.

LE CONTENU DU RAPPORT

Compte tenu des délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par la commission lors de l'assemblée publique du 22 janvier 2010, conformément à l'article 39 alinéa 2 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024).

LES RECOMMANDATIONS

À l'issue de l'étude publique sur le budget 2010 et le PTI 2010-2012, la Commission ad hoc du conseil d'agglomération recommande :

Prévisions budgétaires 2010

R-1

D'adopter les prévisions budgétaires du budget général de fonctionnement pour l'agglomération de Montréal, pour chacun des services municipaux ayant des compétences d'agglomération pour l'année 2010, soit le Service des affaires corporatives, le Service des finances, le Service des infrastructures, transport et environnement, le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal, le Service des affaires juridiques ainsi que des sociétés paramunicipales de compétence d'agglomération pour l'année 2010, soit l'Office municipal d'habitation de Montréal, la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance, la Société du parc Jean-Drapeau, le Musée de Pointe-à-Callière et le Conseil des arts de Montréal, telles que représentées au cahier budgétaire;

M. EDGAR ROULEAU ET M. PETER TRENT EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

Programme triennal d'immobilisations 2010-2012

R-2

D'adopter les prévisions budgétaires du *Programme triennal d'immobilisations 2010-2012* pour l'agglomération de Montréal et pour chacun des services municipaux ayant des compétences d'agglomération, soit le Service des affaires corporatives, le Service des finances, le Service des infrastructures, transport et environnement, le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle ;

M. EDGAR ROULEAU ET M. PETER TRENT EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-3

Que l'Administration distingue, dans le cadre de ses présentations budgétaires futures, les employés cols blancs des employés professionnels ;

R-4

Que l'Administration évalue la possibilité d'éviter la mise en application de la contrainte budgétaire à la Commission de la fonction publique (CFP) ;

R-5

Que l'Administration considère l'inscription des dépenses récurrentes liées à l'opération des trois services de navettes fluviales au budget du Plan de transport de Montréal;

R-6

Que les nouveaux critères élaborés dans le cadre de la prochaine révision du programme de conservation et de mise en valeur des milieux naturels fassent l'objet d'une présentation devant la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération;

CONSIDÉRANT l'importance d'entamer rapidement les projets à être financés;

R-7

Que l'Administration mette en place un processus efficace afin de finaliser l'exercice visant à prioriser les projets dans le cadre du PTI 2010, et ce à brève échéance;

R-8

Qu'une présentation détaillée soit faite, au cours de l'année 2010, aux membres de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration sur le sujet de l'environnement des régimes de retraite à la Ville de Montréal;

R-9

Que les critères régissant le Programme Réussir@Montréal – Industries (PR@M–Industries) pour l'année 2010 fassent l'objet d'une adoption par le conseil d'agglomération, après avoir été soumis à une étude par la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration;

R-10

Que l'Administration mandate le Service des affaires juridiques pour effectuer un bilan des services offerts par la Cour municipale sur le territoire de l'agglomération de Montréal depuis 2002, et ce en vue d'une présentation devant les membres de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration. Ce bilan devrait inclure des résultats relatifs à la satisfaction de la clientèle de l'agglomération, à l'achalandage ainsi qu'aux coûts d'opération, en plus de faire état des critères visant à localiser les points de service sur le territoire de l'agglomération;

R-11

Que l'Administration déploie les meilleurs efforts pour assurer la protection de l'actif immobilier de l'agglomération de Montréal;

R-12

Que l'Administration intensifie ses efforts en vue de poursuivre l'amélioration de l'ensemble de ses infrastructures souterraines et de voirie et qu'elle procède à la mise en œuvre de son programme de réfection routière à brève échéance;

R-13

Que l'Administration instaure une présentation budgétaire de type pluriannuelle, sur cinq, voire dix ans, et ce dès l'an prochain, afin d'illustrer la tendance historique depuis 2006. À cet effet, il est également recommandé de présenter les budgets sur quatre colonnes en effectuant les recoupements nécessaires à la comparaison des différentes années entre elles, et ce en incluant une première colonne relative au budget à l'étude; une seconde colonne relative au budget de l'année précédente; une troisième colonne relative à l'état de l'évolution budgétaire de l'année précédente et, finalement, en présentant, sur une quatrième colonne, le dernier état réel disponible.

Société de transport de Montréal

R-1

D'adopter les prévisions budgétaires de la Société de transport de Montréal pour l'année 2010;

M. PETER TRENT ET M. EDGAR ROULEAU EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-2

D'adopter les prévisions budgétaires du *Programme triennal d'immobilisations 2010-2012* pour la Société de transport de Montréal;

R-3

Que la STM procède à une évaluation de la valeur du service rendu aux citoyens des villes de banlieues (villes situées à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal);

CONSIDÉRANT la situation financière de la STM, qui encourt, année après année, un déficit structurel de l'ordre de 40 M\$ qui pourrait être résorbé de façon définitive advenant la résolution de l'entente avec la CMM relativement au partage des coûts d'opération des trains de banlieues;

CONSIDÉRANT que les besoins relatifs au remplacement des actifs du transport en commun sont grandissants et que le niveau de développement du transport en commun créent des pressions financières importantes qui requièrent la mise en place de nouvelles sources de financement plus appropriées;

R-4

Que des démarches additionnelles soient entreprises auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer la mise en œuvre de l'entente intervenue entre la STM et la CMM pour 2010 ;

et

Que tous les partenaires impliqués dans le dossier du transport en commun (Ville de Montréal, STM et villes reconstituées) entreprennent une démarche conjointe sous le leadership de l'agglomération de Montréal afin d'assurer la mise en œuvre de nouvelles sources de revenus pour le transport en commun en considérant toutes les options possibles (péage routier, taxe sur l'essence, droits d'immatriculation, etc.);

R-5

Que les conseils municipal et d'agglomération fassent les représentations nécessaires auprès du gouvernement québécois en vue d'obtenir les pouvoirs visant à obliger les villes de banlieues situées à l'extérieur de l'agglomération de Montréal à payer leur juste part en matière de transport en commun.

Les recommandations ont été adoptées en assemblée publique le 22 janvier 2010.

• • •



Opposition officielle

Rapport minoritaire de l'Opposition officielle Commission *ad hoc* de l'agglomération sur l'étude du budget 2010

Suite aux audiences de la commission ad hoc sur l'étude du Budget 2010 de l'agglomération de Montréal et du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012, L'Opposition officielle à la Ville de Montréal formule les observations suivantes:

1. La baisse marquée des investissements au Plan triennal d'immobilisations, particulièrement pour l'année 2010 n'est pas acceptable, particulièrement dans un contexte économique difficile où les mesures de stimulation économique (projets d'infrastructures) sont nécessaires pour assurer la relance et la compétitivité de Montréal.

De plus, on constate à la lecture du PTI, que se sont les différentes dépenses de "protection" qui sont affectées. Le report de ces dépenses ne constitue donc pas une économie, car ces travaux devront éventuellement être effectués au risque de voir l'usage et la qualité d'installations, d'infrastructures et d'immeubles de la Ville, définitivement compromis.

2. La hausse des tarifs et déficit budgétaire à la Société de transport de Montréal nous empêche de recommander son adoption. En effet, malgré les engagements maintes fois réitérés par l'administration et la direction de la STM de ne jamais majorer ses tarifs au-delà de l'inflation; la nouvelle grille tarifaire renferme des augmentations au-delà de celle-ci. De plus, encore cette année, un déficit de 40M\$ est camouflé sous le vocable de "nouvelle source de revenus". L'usage de cette pirouette comptable année après année discrédite l'ensemble du sérieux du processus budgétaire et ne fait que mettre en lumière l'impuissance chronique de l'administration à obtenir ces nouvelles sources de financements.

3. Le plan de Transport de Montréal ne peut être pleinement financé en raison d'un manque de revenus. Le plan de Transport de Montréal a maintenant été adopté depuis deux ans et plusieurs de ses chantiers ne connaissent aucun développement. Le chantier 1, le tramway, le chantier phare du plan de Transport, n'apparaît nulle part au PTI et c'est incompréhensible. Comme il est incompréhensible que l'administration semble incapable d'identifier une source de financement pour ce plan. On ne relève aucune solution à court ou moyen terme au problème du financement et nous craignons que ce Plan tant vanté par l'administration n'accouche, en fin de compte, que de pistes cyclables et de bixis.

4 Le processus budgétaire fut marqué par la précipitation et l'absence de transparence. Au-delà du contenu du Budget 2010 et du Plan triennal d'immobilisations, c'est le processus budgétaire lui-même qui pose de nombreux problèmes. En effet, le temps d'étude par les différentes instances fut beaucoup trop court et les présentations trop sommaires et, bien souvent, la présentation, tant des documents que par les responsables de services, ne permettaient pas de suivre l'évolution des investissements et des dépenses avec les comparatifs réels de l'année dernière; un travail d'uniformisation et de clarification est plus que nécessaire.

De plus, dans le cadre de la réforme du rôle des commissions, nous croyons qu'il serait plus que souhaitable que les différentes commissions soient appelées à étudier les budgets relatifs à leurs compétences. Cette étude devrait d'ailleurs débuter bien avant le dépôt du document final, mais des mois auparavant dans le cadre du processus budgétaire annuel, permettant à celui-ci d'être plus transparent, démocratique et harmonieux.

En conséquence, l'Opposition officielle ne peut recommander l'adoption des prévisions budgétaires 2010 de l'agglomération de Montréal, du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012 et du budget 2010 de la Société de transport de Montréal.

Original signé

Gaëtan Primeau

Conseiller de Ville

District de Tétreauville

**Étude des prévisions budgétaires 2010
et du programme triennal 2010-2012
Volet agglomération**

Nous, soussignons, Peter F. Trent, maire de la Ville de Westmount et Edgar Rouleau, maire de la Ville de Dorval, à la suite de l'analyse des documents budgétaires 2010 reçus le 13 janvier 2010 et de notre participation au nom des municipalités reconstituées à la Commission Ad-hoc du budget 2010 (volet agglomération), vous formulons les recommandations et les commentaires suivants concernant ledit budget, le processus budgétaire et l'étude du budget par la Commission Ad-hoc.

Original signé

Peter F. Trent
Maire – Ville de Westmount

Original signé

Edgar Rouleau
Maire – Ville de Dorval

**RAPPORT MINORITAIRE PRÉPARÉ PAR LE MAIRE PETER F. TRENT ET LE
MAIRE EDGAR ROULEAU EN MARGE DES RECOMMANDATIONS
PRÉSENTÉES PAR LA COMMISSION AD-HOC DU BUDGET 2010 (VOLET
AGGLOMÉRATION)**

A) ABSENCE D'OBJECTIFS ET DE PRINCIPES DIRECTEURS BUDGÉTAIRES

Dans les secteurs tant public que privé, le processus budgétaire annuel doit être dicté par des objectifs et des principes directeurs clairs (par ex. *les augmentations de dépenses de fonctionnement doivent être plafonnées au taux d'inflation estimé; aucune hausse des taxes foncières ne doit dépasser une moyenne de 2 %; etc.*) Bien que le maire de la Ville de Montréal ait déclaré à plusieurs reprises en 2009 (avant les élections) que les hausses de taxes de Montréal seraient de l'ordre du taux d'inflation, Gérald Tremblay n'a pas, à titre de président de l'agglomération de Montréal, mentionné un objectif semblable (ni aucun autre) visant le budget de l'agglomération.

Il en est résulté un budget d'agglomération 2010 prévoyant une hausse moyenne de 12,6 % des quotes-parts des municipalités de banlieue et une hausse comparable pour la Ville de Montréal elle-même. Il s'agit de hausses correspondant à au moins six fois le taux d'inflation prévu.

Cela est totalement injustifiable, tant sur le plan politique que sur le plan financier.

RECOMMANDATIONS :

1. Les représentants de l'AMB siégeant à la Commission ad hoc sur le budget (volet agglomération) recommandent fortement que tous les membres du conseil d'agglomération votent contre le budget d'agglomération 2010.
2. Pour le budget 2011 et les budgets ultérieurs de l'agglomération, il faudrait soumettre au conseil d'agglomération, aux fins d'examen et d'approbation, des objectifs et des principes directeurs clairs au plus tard en avril de chaque année.

B) MANDAT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE BUDGET (VOLET AGGLOMÉRATION)

Bien que l'AMB ait accueilli favorablement la création de la Commission ad hoc sur le budget (volet agglomération), qui devait inclure deux de ses membres, la Commission a perdu presque toute son efficacité et son utilité pour les raisons suivantes :

- Le mandat, le rôle et le mode de fonctionnement de la Commission étaient vagues.
- Aucune rencontre d'orientation n'a été prévue pour les membres de la Commission avant le début des assemblées publiques.
- Deux des plus importants services, le SPVM et le SIM, n'ont pas fait de présentations devant la Commission, et on a exclu l'étude de leurs budgets (voir le point E).
- La Commission devrait commencer ses travaux beaucoup plus tôt dans l'année, sinon elle ne fait que se retrouver devant un fait accompli. En fait, le budget avait déjà été déposé lorsque la Commission ad hoc a entamé ses travaux.

RECOMMANDATIONS :

3. Afin d'accroître la transparence et l'efficacité du processus budgétaire de l'agglomération, la Commission ad hoc sur le budget (volet agglomération) doit devenir une Commission permanente dont les travaux commenceraient au mois d'avril de chaque année.
4. Les membres de la Commission devraient assister, au début de chaque processus budgétaire, à une série de rencontres d'orientation portant sur des sujets précis incluant, entre autres :
 - la revue des objectifs et des principes directeurs du prochain budget;
 - un aperçu général du processus et du calendrier budgétaire; et
 - l'identification des principales personnes-ressources de l'administration qui seront désignées pour fournir des renseignements de base liés au budget. En fait, la Commission devrait travailler à la préparation du budget de l'agglomération en collaboration avec le personnel administratif au lieu de se contenter d'examiner un document qui lui est présenté par la Ville de Montréal.

C) IMPLICATION ET APPORT SIGNIFICATIFS DANS LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE (VOLET AGGLOMÉRATION)

Lorsqu'on a créé la Commission ad hoc et nommé ses membres lors de séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2009, on avait fondé l'espoir que cette nouvelle Commission serait en mesure de soumettre au conseil des recommandations significatives visant à améliorer et(ou) à modifier le budget 2010.

Pourtant, à la séance du conseil d'agglomération du 12 janvier 2010, le président de l'agglomération, le maire Tremblay, a indiqué qu'aucun changement ne serait apporté, ni même envisagé, au budget 2010. On était bien loin de cet « esprit de collaboration avec tous les partenaires » qu'avait promis le maire Tremblay après les élections de novembre dernier.

L'AMB a encore une fois été écartée de toute implication significative dans le processus budgétaire et ce, même si ses villes membres financent près de 20 % du budget. Malgré cela, les maires de l'AMB se disent encore prêts à essayer de créer un partenariat quelconque pour le processus de préparation du prochain budget.

RECOMMANDATIONS:

5. Si on devait créer une Commission permanente sur le budget – volet agglomération pour le processus budgétaire de 2011, il faudrait établir son mandat et son calendrier de façon à ce que les assemblées publiques puissent être terminées assez tôt pour formuler des recommandations qui, si elles sont acceptées, seraient incorporées dans les chiffres du budget 2011.
6. La plupart des résidents qui ont assisté aux assemblées et présenté des demandes à la Commission ont vraiment eu l'impression que si leurs demandes étaient acceptées, elles se réaliseraient en 2010. Si les résidents de toute l'île de Montréal sont invités à participer aux assemblées de la Commission sur le budget 2011, ils devraient avoir la ferme garantie que les recommandations qui seront acceptées en bout de ligne donneront lieu à une modification du budget 2011.

D) DÉPENSES DE 2010 PAR RAPPORT À CELLES DE 2009

Les dépenses de fonctionnement totales de 2010 (en excluant le remboursement de la dette) grimperont de 189,6 millions \$ (de 2 007,3 M\$ en 2009 à 2 196,9 M\$ en 2010). Cela représente une augmentation de 9,4 %, soit près de cinq fois le taux d'inflation prévu.

Plus de 80 % de l'augmentation de 189,6 millions \$ sont attribuables à de nouvelles dépenses importantes dans deux postes budgétaires : un montant additionnel de 91,9 millions \$ devant être versé dans les régimes de retraite des employés (aucun détail n'est encore disponible, même si la Commission en demande depuis le 15 janvier) et une hausse de 62,2 millions \$ des dépenses liées au transport en commun, c'est-à-dire les paiements que l'on se propose de verser à la STM et à l'AMT.

Comme le mentionne le rapport du vérificateur de septembre 2009, on ne doit pas cacher, ni aux membres du conseil ni à l'agglomération, de l'information essentielle qui leur permettrait de prendre une décision éclairée. Aucun conseil ne devrait être tenu de voter sur des dépenses sans être mis au courant de l'information et de la ventilation détaillée de celui des postes qui contribue le plus à cette augmentation considérable des taxes, c'est-à-dire la hausse de 91,9 millions \$ visant les régimes de retraite.

De toute évidence, il s'agit d'une augmentation inacceptable du budget, compte tenu surtout des difficultés économiques que nous connaissons actuellement.

RECOMMANDATION :

7. Le montant de 189,6 millions \$ prévu au titre des nouvelles dépenses devrait être réexaminé.

E) LE MANDAT DE LA COMMISSION AD HOC EXCLUT L'EXAMEN DES BUDGETS DES SERVICES DE LA POLICE ET DES INCENDIES

Bien que tous les services liés à l'agglomération aient fait une présentation devant la Commission ad hoc, deux des plus importants services, le SPVM et le SIM, ont été exclus. Ils ont plutôt présenté leur budget devant la Commission de la sécurité publique.

Comment la Commission ad hoc peut-elle remplir son mandat visant à examiner l'ensemble du budget de l'agglomération si les deux plus importants services (dont les budgets combinés représentent 40 % du budget total de l'agglomération) n'y ont fait aucune présentation officielle ? Cela n'a tout simplement pas de sens.

RECOMMANDATIONS:

8. Si on devait créer une Commission permanente sur le budget – volet agglomération, il faudrait absolument que tant le SPVM que le SIM lui fassent une présentation, que ce soit directement à elle ou dans le cadre d'une assemblée conjointe avec la Commission de la sécurité publique.

F) ABSENCE DE TOUTE ANALYSE DES TENDANCES

Pratiquement toutes les présentations budgétaires ne faisaient que comparer les chiffres de différents budgets (par ex. 2009 par rapport à 2010). Dans certains cas, les résultats « réels », comme ceux publiés dans le Rapport financier 2008, étaient aussi mentionnés, mais jamais les a-t-on utilisés aux fins d'une quelconque analyse des tendances. Aucune prévision de 2009 n'a été citée (les prévisions sont des montants prévus au budget qui sont mis à jour afin de refléter les données réelles).

Comparer le budget d'une année à celui de l'année précédente est souvent trompeur et peut reconduire une sous-estimation des recettes ou une surestimation des dépenses. Une « analyse des tendances » prenant en compte les données réelles de plusieurs années antérieures (de préférence cinq ans) permet une évaluation beaucoup plus précise du véritable rendement financier d'un service donné et de la ville dans son ensemble, surtout si on utilise les résultats réels de fin d'exercice.

Selon les renseignements issus des documents budgétaires et du Rapport financier 2006 de la Ville de Montréal, un échantillon des tendances de dépenses au cours des quatre dernières années a donné les résultats très surprenants que voici :

	Rapport financier <u>2006</u>	Budget <u>2010</u>	Budget 2010/ Réal 2006 <u>(Inflation : 7 %)</u>
<u>Service</u>			
SPVM	488 038,1*	577 375,5	18,3 %
SIM	263 956,6	307 786,8	16,6 %
Contribution à la STM	320 798,4	433 701,3	35,2 %

*incluant 11,9 millions \$ pour la « surveillance du stationnement »

On ne peut contester, à la lumière de ces chiffres, le fait que Montréal prévoie des dépenses visant les services liés à l'agglomération qui, en moyenne, croissent à un taux trois fois supérieur au taux d'inflation, ce qui est totalement inacceptable pour l'AMB.

RECOMMANDATION :

9. Une analyse quinquennale des tendances portant sur toutes les dépenses et les recettes réelles devrait être une composante obligatoire de toutes les présentations faites devant l'éventuelle Commission permanente du budget – volet agglomération. Les présentations devraient aussi inclure des commentaires à l'égard de la conformité des résultats de l'analyse des tendances avec les objectifs et les principes directeurs budgétaires ayant été établis au cours de la même période de cinq ans et comporter la justification de tout écart important.

G) PRÉOCCUPATIONS LIÉES À LA STM

Selon l'information contenue dans ses documents de présentation du budget 2010, la STM connaît de grandes difficultés. Ses dépenses totales grimperont de 6 % en 2010 (et son service de la dette augmentera de 13,1 %). Du côté des recettes, les revenus issus de clients s'accroîtront de 3,8 %, ce qui signifie que la STM aura besoin d'un financement accru de la part des diverses agences gouvernementales pour équilibrer son budget. Quant à la contribution de l'agglomération, la STM demande un financement additionnel de 8,3 %, soit de 332 millions \$ en 2009 à 359,4 millions \$ en 2010.

En outre, une rubrique qui figure dans le budget proposé des revenus a pour titre « Nouvelles sources de revenus : 40 millions \$ ». À ce stade-ci, la STM ne peut pas confirmer avec certitude que ces 40 millions \$ seront encaissés. Si finalement ils ne l'étaient pas, soit qu'on amputera les dépenses de 2010 de 40 millions \$ ou qu'on s'exposera à un déficit de ce montant. Tel que présenté, le budget de la STM semble ne pas se conformer à l'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (LSTC) qui prévoit que :

« Le budget ne peut prévoir de dépenses supérieures aux revenus de la société. »

Dans ce cas, le budget des dépenses proposées dépasse de 40 millions \$ le budget des revenus, puisque le montant de 40 millions qui est prévu au titre des revenus est « virtuel », c'est-à-dire que la source de ce montant de 40 millions \$ ne peut pas être validée. Il s'agit d'un grave problème.

RECOMMANDATIONS :

- 10.** Il faut rectifier sur-le-champ l'apparente irrégularité juridique décelée dans le budget de la STM.
- 11.** Les villes membres de l'AMB et la Ville de Montréal doivent unir leurs efforts pour inciter le gouvernement provincial à financer les coûts d'exploitation de la STM (qui avaient été refilés à Montréal en 1991 lors de la réforme Ryan et qui correspondent à une valeur actualisée de quelque 250 millions \$, montant que versait auparavant Québec).
- 12.** Il faut élaborer et mettre en œuvre une formule pour s'assurer que les municipalités membres de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) hors de l'île de Montréal contribuent leur juste part des coûts réels des services offerts par la STM à leur communauté et à leurs résidents.

H) CONFUSION À L'ÉGARD DU BUDGET DU PTI 2010-2012

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution du budget du PTI (Programme triennal d'immobilisations) de l'agglomération de 2006 à 2010, de même que les budgets prévus jusqu'en 2012.

Année	Budget total du PTI
2006	286 344 000
2007	357 703 000
2008	563 189 000
2009	534 367 000
2010	389 146 900
2011	625 615 100
2012	590 477 100

De toute évidence, le budget du PTI 2010 est une anomalie compte tenu de la tendance historique et des budgets ultérieurs suggérés. Pour réaliser une réduction aussi considérable dans le budget du PTI 2010 (dont le montant proposé est de 535 876 000 \$ dans le PTI 2009-2011 déposé l'an dernier), il faut avoir établi une certaine « priorité des projets ». Toutefois, lors de la présentation du Service des finances devant la Commission ad hoc, on a mentionné que le processus d'établissement des priorités des projets du PTI 2010 n'était pas terminé, mais qu'il devrait l'être d'ici la fin de février. En plus du budget proposé du PTI, on a aussi indiqué que les fonds pour les « projets prioritaires approuvés du PTI » étaient disponibles dans une « réserve centrale » spéciale. Les présentations faites par plusieurs autres services ont également fait allusion à une telle réserve centrale. À ce stade-ci, il règne une grande confusion quant à la façon dont on a choisi les projets prévus au PTI 2010. Par ailleurs, la façon dont on procédera à l'établissement des priorités des projets au cours des prochaines semaines n'est pas claire.

Le dernier point de confusion (et de préoccupation) a trait à la réserve centrale. Quelle ampleur a-t-elle ? Y a-t-il une liste préétablie de projets qui seront financés à même ces fonds et quelle partie de ces fonds prévoit-on dépenser en 2010 ?

RECOMMANDATIONS :

- 13.** Il est fortement recommandé que la liste maîtresse établissant la priorité de tous les projets financés par le PTI soit mise à la disposition de la Commission ad hoc en précisant lesquels ont été retenus et lesquels ont été reportés ou rejetés. Si elle détient cette information, la Commission sera plus apte à répondre aux questions portant sur les projets prévus au PTI lors des assemblées publiques.

14. Des renseignements détaillés relatifs à toutes les « réserves centrales » spéciales devraient être divulgués dès le début de chaque processus budgétaire.
15. Étant donné qu'en bout de ligne, les villes de l'AMB financeront quelque 20 % de la nouvelle dette engagée pour tous les projets prévus au PTI de l'agglomération, on doit mettre au point et en œuvre un mécanisme permettant à l'AMB de s'impliquer dans l'établissement des priorités et le choix final des projets qui seront recommandés aux fins d'inclusion dans le budget triennal du PTI.

I) RÉSOLUTION DES QUESTIONS DU CENTRE-VILLE ET DE L'EAU

L'un de engagements pris par les trois « partenaires » qui ont signé l'entente ayant mené à l'adoption de la Loi 22 consistait à régler une fois pour toutes deux problèmes majeurs : les dossiers du centre-ville et de l'eau. Pour plusieurs raisons, il y a eu d'importants retards qui ont empêché les représentants du MAMROT, de la Ville de Montréal et de l'AMB de faire des progrès dignes de mention dans la formulation de recommandations permettant d'en arriver à ce que ces deux problèmes soient résolus de façon permanente.

Baie d'Urfé, Beaconsfield, Dorval, Kirkland et Pointe Claire ne consomment pas une goutte d'eau de Montréal, et pourtant ces cinq villes paieront encore 17 millions \$ pour l'approvisionnement en eau et des redevances liées à l'eau en 2010.

RECOMMANDATION :

16. Il faudrait que des discussions sérieuses reprennent au cours du premier trimestre de 2010 et que toutes les parties prennent l'engagement de régler les questions du centre-ville et de l'eau ou, à tout le moins, qu'elles en arrivent à une « résolution de principe » avant l'adoption du budget 2011 en décembre prochain.

J) BUDGET PROMIS POUR L'ACQUISITION DE MILIEUX NATURELS

Tel qu'indiqué à la page 5 du document sommaire intitulé *Budget 2010 : L'essentiel en un clin d'œil*, l'engagement suivant est documenté :

Parcs et milieux naturels

- 12 M \$ par année pour les trois prochaines années pour la protection, l'acquisition, l'aménagement et le maintien des milieux naturels.

Par contre, dans le budget 2010 du PTI 2010-2012 de l'agglomération, la seule allusion à une initiative de la sorte est le projet numéro 32300 – Programme d'acquisition d'espaces naturels d'envergure : 3 006 000 \$ (en 2010 seulement). Cela ne reflète aucunement l'engagement qu'a pris l'administration de Montréal de dégager 36 millions \$ au cours des trois prochaines années pour l'acquisition de milieux naturels.

RECOMMANDATION :

17. Comme on laisse entendre qu'une importante « réserve centrale » est disponible pour financer les projets prévus au PTI 2010-2012 dès qu'on aura établi leur priorité et qu'on les aura approuvés, il est recommandé que l'engagement de dégager 12 millions \$ par année au cours des trois prochaines années pour l'acquisition (et uniquement l'acquisition) de milieux naturels soit rétabli dans le budget du PTI.

K) MANQUE D'INFORMATION ET DE JUSTIFICATION À L'ÉGARD D'UNE AUGMENTATION DE 91,9 M \$ AU TITRE DES DÉPENSES LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE

Tel qu'indiqué à la page 175 du document du budget, sous la rubrique « Charges », le budget de l'administration générale grimpera de 106 930 800 \$ ou 54 %, passant de 197 935 500 \$ en 2009 à 304 866 300 \$ en 2010. La seule explication que l'on donne à cette augmentation est présentée à la page 185 comme suit :

« Un apport de 91,9 M \$ principalement aux frais de régime de retraite pour pallier les impacts des fluctuations importantes des marchés financiers, entre autres, durant l'année 2008, et pour harmoniser certains régimes de retraite. »

L'augmentation de 91,9 millions \$ représente 4,2 % du budget total (avant les coûts de financement) et la moitié de l'augmentation globale des dépenses prévue au budget 2010 (qui, en revanche, est responsable d'environ la moitié de l'augmentation de 12,6 % des quotes-parts). Pourtant, la seule justification de la nouvelle dépense de 91,9 millions \$ est la phrase susmentionnée. Ce montant est plus considérable que le budget total de certains services municipaux et paramunicipaux, et ces derniers étaient tous tenus de préparer et de présenter un document budgétaire détaillé.

Lors de la première assemblée de la Commission ad hoc tenue le 15 janvier, on a soulevé la question à propos du montant additionnel de 91,9 millions \$ prévu au budget de l'agglomération pour le financement des régimes de retraite. On a également noté qu'un montant bien moindre (20,8 millions \$) de dépenses additionnelles liées aux régimes de retraite avait été inclus dans le budget de la

Ville de Montréal. La réponse du Service des finances fut que les détails seraient divulgués prochainement, ce qui n'était et n'est toujours pas le cas.

Sur la base du peu d'information disponible, il semblerait que cette augmentation considérable soit attribuable à deux sources :

1. une prétendue augmentation des coûts des services rendus et d'un nouveau financement par emprunt des régimes de retraite (résultant des pertes sur placements encourues en 2008); et
2. un nouveau calcul interne des pourcentages relatifs des coûts des services rendus et des coûts de remboursement des emprunts qui seront imputés aux budgets de la Ville de Montréal et de l'agglomération, un pourcentage beaucoup plus élevé, passant de 45 % en 2009 à 58 % en 2010, devant être imputé à l'agglomération.

Compte tenu des montants considérables en cause et du manque de documentation (à ce stade-ci) motivant la décision de refiler, en tout ou même en partie, le montant de 91,9 millions \$ à l'ensemble des contribuables de l'agglomération, il est urgent et impératif qu'on divulgue tous les faits.

RECOMMANDATIONS :

- 18.** Il faudrait convoquer sans tarder une séance spéciale de la Commission sur les finances et l'administration durant laquelle l'administration de Montréal devrait faire une présentation complète et détaillée de l'information ayant entraîné l'ajout de l'augmentation de 91,9 millions \$ au budget 2010 de l'agglomération.
- 19.** Outre les représentants de l'administration, les actuaires et les conseillers juridiques pertinents devraient aussi être présents lors de la présentation afin de répondre aux questions et d'offrir à la Commission un éventail de possibilités pouvant être envisagées pour améliorer la situation avant d'autoriser le déboursement du montant complet ou d'une partie des 91,9 millions \$.
- 20.** Il faudrait demander à la Commission sur les finances et l'administration de superviser la préparation d'un rapport détaillé au sujet de l'incidence financière à long terme des régimes de retraite actuels des employés sur la Ville de Montréal et sur l'agglomération, notamment compte tenu de l'obligation de l'employeur d'assumer l'entière responsabilité du financement de tout nouvel emprunt et des coûts des services rendus (comme le stipule la législation actuellement en vigueur au Québec).